

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 19
- pour : 19

DÉLIBÉRATION n° B2020/149

L'an deux mille vingt et le 10 novembre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Valérie DUPLAN et Christiane ROTGE

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Recurt pour le financement de travaux de modernisation de voirie.

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Recurt sollicitant un fonds de concours d'un montant de 3 192.00 € à la CCPL pour l'opération : Travaux de modernisation de voirie.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de travaux de modernisation de voirie	39 984.50 €	Subvention FAR	23 990.00 €
		Fonds de concours CCPL	3 192.00 €
		Autofinancement commune	12 802.50 €
Total	39 984.50 €	Total	39 984.50 €

LE BUREAU

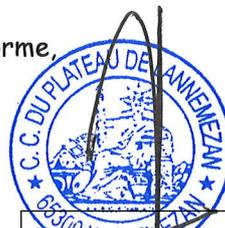
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 3 192.00 € à la commune de Recurt pour le financement de l'opération de travaux de modernisation de voirie.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 19 NOV. 2020

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20201110-2020-149B-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020